



## GARANTIE TITUS FURNITURE LTD.

Titus Furniture Ltd. garantit à vous, l'acheteur d'origine, que les marchandises seront exemptes de défauts de matériaux et/ou de fabrication attribuables à la fabrication pendant **une période d'un an à compter de la date de réception du produit par l'acheteur**. Les dommages résultant d'une mauvaise manipulation après réception de la marchandise ou d'une exposition aux intempéries ou à des conditions atmosphériques extrêmes ne sont pas couverts par la garantie Titus. La garantie est soumise à une utilisation normale dans des conditions normales. La réparation ou le remplacement des marchandises défectueuses constitue l'entière obligation de Titus. Il n'existe aucune autre garantie, expresse ou implicite, y compris toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier. Titus ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages accessoires ou consécutifs. Toutes les réclamations pour non-respect par le vendeur de cette garantie seront régies par les dispositions de ce paragraphe.

## GARANTIES IMPLICITES

Titus ne donne aucune garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier. Ces garanties et toutes les autres garanties implicites sont spécifiquement exclues. Par garanties implicites, Titus fait référence aux garanties que la loi implique parfois avoir données par le vendeur, même si elles ne sont pas documentées par écrit. (Certaines provinces/états n'autorisent pas d'exclusion ou de limitation sur la durée d'une garantie implicite, donc les exclusions/limitations ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous.)

## LIEU D'ACHAT

Cette garantie protège uniquement les achats Titus auprès des détaillants Titus agréés.

## ENTRETIEN ET UTILISATION APPROPRIÉS

Un entretien et une utilisation appropriés sont essentiels pour préserver vos droits au titre de la garantie. Cette garantie ne s'applique pas si votre marchandise Titus est endommagée par l'utilisation de détergents, d'abrasifs ou d'autres agents de nettoyage agressifs.

## ACCIDENTS, ABUS ET USURE NORMALE

Cette garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une négligence, d'un abus, de l'usure normale ou d'accidents : y compris (mais sans s'y limiter) les brûlures, coupures, rayures, déchirures, éraflures, filigranes, empreintes ou dommages causés par des animaux domestiques.

## MODIFICATIONS DU PRODUIT

Toute modification du produit par le détaillant, le consommateur ou toute autre partie non autorisée par Titus annulera cette garantie.

**Tous les produits vendus sont soumis aux termes et limitations de la garantie du fabricant. Toutes les ventes de produits abandonnés, en liquidation ou remis à neuf sont définitives.**